

Une analyse sémantique des verbes *devoir* et *pouvoir*

Comment définir le sens, ou les sens, d'un mot ? Dans ses premières élaborations, la grammaire générative suppose ce problème résolu par définition : le jugement de grammaticalité, c'est-à-dire l'attribution d'un, d'aucun, ou de plusieurs sens à un mot ou groupe de mots n'a pas à être prouvé — mais il sert de preuve. L'interprétation ou les interprétations d'un mot ou d'une phrase sont posées comme autant d'évidences qui s'imposeraient à tous sans difficulté. Si on « découpe » en plusieurs interprétations « le sens » d'un mot polysémique, ce découpage se limite en fait aux divisions qu'imposent les contraintes et les catégories syntaxiques.

Pourtant, il n'est pas facile d'élaborer un tel « découpage » du sens de verbes comme *devoir* et *pouvoir*, ou encore, de distinguer *plusieurs sens* à ces verbes ou enfin, de définir *plusieurs verbes devoir* ou *pouvoir*. Les jugements de grammaticalité émis à propos des phrases contenant ces verbes divergent parfois singulièrement entre les sujets. Les dictionnaires et les grammaires proposent des interprétations dont le nombre et la nature varient considérablement. Si l'on reconnaît généralement que *pouvoir* exprime la *permission* et *devoir* l'*obligation*, pour les autres interprétations de ces deux verbes, on se trouve confronté à un vaste ensemble de notions que les divers auteurs assignent tantôt à l'un, tantôt à l'autre, tantôt à l'un et à l'autre de ces deux verbes : intention, faculté, capacité, possibilité, probabilité, éventualité, approximation, vraisemblance, supposition, doute, hypothèse, incertitude, etc.

Nous voudrions montrer ici que des procédures de nature différente permettent de reconnaître, d'isoler, et de situer les unes par rapport aux autres des interprétations qui ne sont pas toutes « sur le même plan », même si les juxtapositions des dictionnaires en donnent l'illusion. Nous verrons ainsi, à propos de *devoir* et de *pouvoir*, que des rapports périphrastiques et des oppositions syntaxiques permettent de définir des séries d'interprétations distinctes¹.

1. STRUCTURES SÉMANTIQUES

Nous tenterons de justifier les *structures sémantiques* suivantes :

- (1) POUVOIR : I a — Permission
- b — Capacité
- c — Possibilité
- II Non exclusion (éventualité)

1. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un travail plus vaste présentant une analyse interprétative des verbes *devoir* et *pouvoir* (voir : SUEUR (1975)).

- (2) DEVOIR : I a — Obligation
 b — Nécessité
 II Probabilité

Les structures (1) et (2) représentent les principales hypothèses que nous chercherons à vérifier :

(i) Des arguments syntaxiques et sémantiques permettent d'opposer deux séries d'interprétations pour chacun des deux verbes considérés : les *interprétations I*, qu'on appellera interprétations *radicales*² et les *interprétations II*, qu'on appellera interprétations *épistémiques* (sur ces notions, voir Hoffmann (1966) et Jenkins (1972)).

(ii) La distinction entre les interprétations Ia, Ib et Ic (pour *pouvoir*) et Ia et Ib (pour *devoir*) ne peut pas s'effectuer à l'aide de critères syntaxiques. Elle renvoie à l'existence de diverses paraphrases et, dans une certaine mesure, à la notion de « mondes possibles ». Les oppositions entre Ia, Ib et Ic ou Ia et Ib sont donc d'une nature très différente des oppositions entre I et II.

(iii) En particulier, il est très important de bien distinguer les interprétations Ic et II du verbe *pouvoir* qui sont souvent confondues dans les descriptions que les dictionnaires ou les grammaires donnent de ces verbes.

(iv) Chaque interprétation possède un *champ* spécifique. La détermination de ce champ est partie intégrante de sa définition.

1.1. — Les interprétations radicales

1.1.1. — Les paraphrases

1.1.1.1. — On s'accorde généralement pour dire que dans la phrase (3) :

- (3) Pierre peut venir

le verbe *pouvoir* peut être interprété comme signifiant la *permission*. Nous désignerons cette interprétation : Ia. On ne peut énoncer des phrases comme (3) (où *pouvoir* reçoit l'interprétation Ia) que si on postule l'existence d'un ou plusieurs individus investis du pouvoir de donner la permission. La référence implicite à un tel « agent » ou « causatif » se trouve explicitée dans les phrases suivantes :

- (4) Pierre peut venir, puisque X le lui a permis
 (5) X permet à Pierre de venir

Dans les phrases (4) et (5), X doit être réalisé sous la forme d'un syntagme nominal marqué : [+ *humain*]. Nous pouvons donc donner une première définition de l'interprétation Ia : le verbe *pouvoir* peut recevoir dans une phrase donnée l'interprétation Ia lorsqu'il est possible de donner de cette

2. On utilise aussi parfois le terme d'interprétation *déontique*. Toutefois, pour le verbe *pouvoir*, ce terme ne recouvre habituellement que l'interprétation Ia (voir, par exemple, HORN, 1976, p. 102) : c'est pourquoi il nous a semblé préférable de ne pas l'employer comme terme générique pour l'ensemble des interprétations I.

phrase une paraphrase formée avec le verbe *permettre* précédé d'un SN marqué [+ *humain*]³.

1.1.1.2. — Dans la phrase (5), il est possible de réaliser X sous la forme d'un syntagme nominal inanimé. On aura ainsi :

(6) La nouvelle route permet à Pierre de venir

Et, parallèlement à la phrase (4), on aura des phrases du type de (7) :

(7) Pierre peut venir $\left\{ \begin{array}{l} \text{puisque la route est ouverte} \\ \text{puisque la nouvelle route le lui permet} \end{array} \right\}$

La phrase (6) est une nouvelle paraphrase de la phrase (3). Nous dirons que dans ce cas, *pouvoir* reçoit une nouvelle interprétation que nous nommerons : *possibilité* (Ic).

On peut d'ailleurs considérer que l'interprétation Ia n'est qu'un cas particulier de l'interprétation Ic. Alors, l'interprétation Ic est la plus générale : elle se définit par l'ensemble des « causatifs » possibles ou pensables. A l'intérieur de l'ensemble Ic, le sous-ensemble Ia se définit par une sous-catégorisation.

1.1.1.3. — A l'intérieur de l'ensemble des causatifs possibles, une autre sous-catégorisation est pertinente. On peut ainsi définir une autre interprétation de *pouvoir* (Ib : capacité) par l'existence d'un certain type de rapport entre le sujet du verbe *pouvoir* et le *causatif* apparaissant en position de sujet dans les paraphrases avec *permettre*. On dira que *pouvoir* possède l'interprétation Ib si ce *causatif* désigne une *qualité inhérente* du sujet de *pouvoir* (et aussi, par conséquent, de l'objet indirect de *permettre*). On a alors les paraphrases suivantes :

(8) Pierre peut venir $\left\{ \begin{array}{l} \text{maintenant qu'il sait marcher} \\ \text{puisque'il sait marcher} \end{array} \right\}$

(9) Ses qualités de bon marcheur permettent à Pierre de venir⁴.

1.1.1.4. — Une analyse similaire peut être menée au sujet du verbe *devoir*. Nous attribuerons l'interprétation Ia (*obligation*) à ce verbe dans la phrase (10) :

(10) Pierre doit venir

lorsque nous postulerons que la « source » de l'obligation est un être animé. Dans ce cas, la phrase (10) correspond à des paraphrases du type suivant :

(11) Pierre doit venir puisque X $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'y oblige} \\ \text{l'exige} \end{array} \right\}$

3. Le terme de *paraphrase* est employé ici dans un sens assez large. Il est clair que la phrase (5) n'est pas exactement synonyme de la phrase (3) : ainsi, le sens de la phrase (3) paraît être le résultat de celui de la phrase (5) — et la phrase (a) :

(a) X dit à Pierre qu'il peut venir

se rapproche davantage à cet égard de la phrase (5) que la phrase (3).

4. On peut étendre l'interprétation Ib à certaines phrases dont le sujet est inanimé. On assignera alors cette interprétation à la phrase (b) (qui recevra les paraphrases (c) et (d)) :

- (12) a — X oblige Pierre à venir
 b — X exige de Pierre qu'il vienne

dans lesquelles X doit être réalisé sous la forme d'un syntagme nominal marqué : [+ *humain*].

1.1.1.5. — L'interprétation Ib (*nécessité*) de phrases comme (10) correspond aux cas où dans les paraphrases du type (11) et (12), X se trouve réalisé sous la forme d'un syntagme nominal inanimé. On a ainsi :

- (13) Pierre doit venir puisque les circonstances $\left\{ \begin{array}{l} \text{l'y obligent} \\ \text{l'exigent} \end{array} \right\}$
 (14) Les circonstances $\left\{ \begin{array}{l} \text{obligent Pierre à venir} \\ \text{exigent de Pierre qu'il vienne} \end{array} \right\}$

On peut à nouveau considérer que l'interprétation Ia n'est qu'un cas particulier de l'interprétation Ib : elle sera — comme l'interprétation Ic de *pouvoir* — la plus générale, renverra à l'ensemble des causatifs pensables ; à l'intérieur de l'ensemble Ib, le sous-ensemble Ia se définira par une sous-catégorisation.

1.1.1.6. — *Paraphrases et implicite*

Nous terminerons cette première analyse par deux remarques.

a) Il ne s'agissait pas ici de justifier les analyses selon lesquelles les phrases contenant *permettre* et *pouvoir* d'une part, ou *obliger* et *devoir* d'autre part, dériveraient d'une même structure sémantique profonde⁵, mais simplement d'observer à quelles conditions les verbes *devoir* et *pouvoir* pouvaient recevoir telle ou telle interprétation.

L'indétermination quant à la nature de l'agent ou du causatif impliqué n'est pas une « carence » des verbes *devoir* ou *pouvoir* (par rapport à *obliger* ou à *permettre*) mais au contraire une *partie intégrante* de leur sens⁶. Lorsqu'un locuteur énonce des phrases comme (3) ou (10), il ne juge

- (b) La salle peut contenir deux mille personnes
 (c) La salle peut contenir deux mille personnes puisqu'elle a de grandes dimensions.
 (d) Ses grandes dimensions permettent à la salle de contenir deux mille personnes
 ou à la phrase (c) qui recevra la paraphrase (f) :
 (e) Cette voiture peut atteindre le 180 à l'heure
 (f) La puissance de son moteur permet à cette voiture d'atteindre le 180 à l'heure.

Notons toutefois qu'il n'est pas possible d'étendre cette interprétation à l'ensemble des phrases de ce type dont le sujet est inanimé. Ainsi, il n'est pas possible de l'étendre à une phrase comme (g) :

- (g) Le cours peut cesser

5. Sur ces analyses, voir : KRAAK (1968), JENKINS (1972, ch. 2, H) et SUEUR (1975, ch. 8.).

6. L'un des inconvénients des analyses évoquées dans la note précédente vient justement de ce qu'elles ne tiennent pas compte de ce fait. Ces analyses réduisent le cas de *pouvoir* à celui de *permettre* : puisque le causatif n'est pas mentionné avec le verbe *pouvoir*, on supplée à ce « manque » en l'incluant dans la structure profonde, et en l'effaçant nécessairement au cours de la dérivation. Mais il est inexact de dire qu'avec *pouvoir* (ou *devoir*) la « case » du causatif ou de l'agent est vide : en fait, cette case n'existe pas. En suivant le même raisonne-

pas nécessaire d'indiquer (en tout cas, il n'indique pas) la nature du *causatif* impliqué. Le rapport entre les interprétations Ia, Ib ou Ic (pour *pouvoir*) ou Ia et Ib (pour *devoir*) n'est pas d'abord d'ordre linguistique, mais logique. C'est d'abord en cela qu'il se différenciera du rapport existant entre les interprétations I et II (voir ci-dessous, § 1. 2). Les paraphrases n'ont ici d'utilité que dans la mesure où elles sont les réalisations de processus logiques imaginables. La différence entre les interprétations I renvoie à l'implication et au principe de causalité : les interprétations Ic de *pouvoir* et Ib de *devoir* définissent l'ensemble des causes pensables — et les autres interprétations sont des cas particuliers des premières⁷. Il est d'ailleurs significatif qu'il ne semble pas exister d'argument *syntactique* permettant d'isoler l'une ou l'autre des interprétations I de *devoir* ou *pouvoir* : lorsqu'une phrase peut recevoir l'une de ces interprétations, elle peut pratiquement toujours recevoir l'autre (ou les autres) interprétation(s)⁸. Nous verrons par contre que de nombreux arguments *syntactiques* permettent d'isoler les interprétations II par rapport à l'ensemble des interprétations I.

b) Dans les paraphrases avec *permettre* ou *obliger*, le sujet de ces verbes peut être sous-catégorisé de multiples façons. Théoriquement, il n'y a donc pas de limite au nombre des interprétations que l'on pourrait définir en se référant à de telles sous-catégorisations. On pourrait ainsi imaginer que lorsque cette « source » de la possibilité ou de l'obligation est un nom pluriel, ou abstrait, par exemple, on interprète chaque fois *devoir* et *pouvoir* d'une manière différente — ou que, lorsque cette « source » est *qualité inhérente* du sujet de *devoir* cela définit une interprétation pour *devoir* comme c'est le cas pour *pouvoir*. Pourtant, nous ne parvenons pas à reconnaître d'interprétation correspondant aux sous-catégorisations qui viennent d'être indiquées : il est clair que ces limitations sont déterminées par un certain « découpage » conceptuel de la réalité⁹.

1.1.2. Les champs

Nous utiliserons ici la notion de *champ* dans un sens proche de celui que lui donne Jackendoff (1972) : nous chercherons à préciser, en nous restreignant aux interprétations I, sur quels éléments de la phrase porte l'interprétation des verbes *devoir* et *pouvoir*.

ment on serait d'ailleurs amené à mentionner dans la structure profonde de toute phrase la cause du fait ou du procès qu'elle exprime, et, pourquoi pas ?, la cause de la cause, et ainsi de suite. Ces analyses ont, en définitive, l'inconvénient de décrire au même niveau de la description et à l'aide des mêmes procédures les conditions d'emploi d'une phrase et sa structure proprement linguistique.

7. Ceci renvoie à la notion de « mondes possibles » (cf. LAKOFF, 1970).

8. Pour certaines exceptions, voir : SUEUR (1975, pp. 55 et 56).

9. Pour faciliter l'exposé, nous n'évoquerons dans la suite du texte les interprétations Ib de *devoir* et Ic de *pouvoir* que lorsque la phrase renverra à des paraphrases dans lesquelles, pour *devoir*, le sujet d'*obliger* ou d'*exiger* est *inanimité* et, pour *pouvoir*, le sujet de *permettre* est *inanimité* et n'est pas *qualité inhérente* (du sujet de *pouvoir*).

1.1.2.1. — *Phrases actives*

Nous avons vu que lorsqu'on assignait à *pouvoir* l'interprétation Ia (*permission*), la phrase (3) : *Pierre peut venir* pouvait recevoir la paraphrase (5) : *X permet à Pierre de venir*, dans laquelle X est marqué [+ *humain*]. Mais la phrase (5) peut également recevoir dans ce cas la paraphrase (15) :

(15) X permet que Pierre vienne.

La phrase (15) comme la phrase (5) peut indiquer la *permission* : mais la permission porte, cette fois, sur le *procès* que constitue la venue de Pierre. Si la permission a été donnée à un individu, rien n'indique que cet individu soit *Pierre* — et il est même fort peu probable qu'il s'agisse de *Pierre*. Les paraphrases (5) et (15) manifestent donc une nouvelle ambiguïté de la phrase (3). Cette ambiguïté ne tient plus à l'interprétation du verbe (dans les deux cas, *pouvoir* reçoit l'interprétation Ia) mais au *champ* de cette interprétation : nous dirons que dans le premier cas, l'interprétation porte sur *Pierre*, mais non dans le second.

Il n'est donc pas nécessaire de restreindre l'interprétation Ia de *pouvoir* aux cas où le sujet « *est un nom de personne* » (*Dictionnaire du Français Contemporain*) : puisqu'il est toujours possible de considérer que la permission s'applique à l'ensemble du procès, il n'est pas nécessaire que le sujet de *pouvoir* coïncide avec l'individu à qui la permission a été donnée, et, par conséquent, l'interprétation Ia de *pouvoir* est possible dans les phrases suivantes :

(16) Le travail peut cesser

(17) L'autoroute peut traverser la Sologne

Il est clair qu'alors ces phrases ne signifient pas que *le travail* ou *l'autoroute* se trouvent investis d'une permission : elles signifient qu'il a été permis que le travail cesse ou que l'autoroute (en projet) traverse la Sologne (ou peut-être : qu'on donne ces permissions en énonçant ces phrases). Chaque fois, c'est le procès dans son ensemble qui se trouve permis¹⁰.

Pour présenter ces faits, nous utiliserons le symbolisme de Jackendoff (1972, p. 102). Nous considérerons qu'une partie de la description sémantique des phrases consiste en des formules représentant des *propositions* dans lesquelles un *verbe* (ou un *adverbe* ou un *adjectif*) constitue un *prédicat* dont les arguments sont des *syntagmes nominaux* ou d'autres *propositions*.

Nous dirons donc que l'ambiguïté observée dans la phrase (3) lorsque *pouvoir* possède l'interprétation Ia correspond aux deux formules suivantes¹¹ :

10. Pour des remarques similaires à propos de certains verbes modaux de l'anglais, voir : NEWMAYER (1970).

11. Les lettres capitales indiquent qu'il faut ici considérer la *lecture sémantique* des termes correspondants ; par ailleurs, ces formules sont simplifiées : elles ne font pas intervenir les temps ni les aspects.

(18) POUVOIR Ia (PIERRE) (VENIR (PIERRE))

(19) POUVOIR Ia (VENIR (PIERRE))

Pour généraliser les formules de ce type, nous appellerons P1 la phrase dans laquelle le *prédicat* étudié est le verbe principal (V1) et nous appellerons P2 la phrase obtenue lorsqu'on « supprime » V1 de P1 (quand il est possible d'obtenir ainsi une phrase grammaticale, compte tenu que certains ajustements relatifs aux morphèmes de temps sont nécessaires). La phrase P2 correspondant à la phrase (3) est : *Pierre vient*. Si SN1 est à l'actif le sujet de *pouvoir* (et de *venir*) nous dirons que les formules (18) et (19) peuvent être généralisées sous la forme de (20) et (21) :

(20) V1 (SN1) (P2)

(21) V1 (P2)

Dans les formules comme (18) et (20), V1 est un *prédicat à deux places* ; dans les formules comme (19) et (21), V1 est un *opérateur de phrase* : nous appellerons *opérateur de phrase* un prédicat à une place dont le seul argument est la lecture sémantique d'une phrase. D'autre part, nous dirons qu'un prédicat *porte sur* un syntagme nominal ou une phrase si la lecture sémantique de ce syntagme nominal ou de cette phrase constitue l'un des arguments de ce prédicat.

Enfin, nous désignerons désormais les interprétations de *devoir* et de *pouvoir* par les symboles Ia, Ib, etc., suivis de la formule sémantique représentant le *champ* de l'interprétation. Ainsi, dans la phrase (3), le verbe *pouvoir* peut recevoir *au moins* les interprétations Ia/V1 (SN1) (P2) et Ia/V1 (P2).

Dans les phrases (16) et (17), on voit que la seule interprétation Ia possible est : Ia/V1 (P2). Et on a les lectures sémantiques suivantes :

(22) POUVOIR Ia (CESSER (LE TRAVAIL))

(23) POUVOIR Ia (TRAVERSER (CETTE AUTOROUTE) (LA SOLOGNE)).

Dans ces deux cas, *pouvoir* est un *opérateur de phrase*.

L'opposition représentée par les paraphrases (5) et (15) et par les formules (20) et (21) se retrouve dans le cas de l'interprétation Ic, *bien qu'elle apparaisse moins nettement a priori*. Ainsi, les phrases (25) et (26) peuvent toutes deux être considérées comme des paraphrases de la phrase (24), correspondant respectivement aux lectures sémantiques (27) et (28) — et aux interprétations Ic/V1 (SN1) (P2) et Ic/V1 (P2).

(24) Pierre peut exécuter ce travail

(25) Les circonstances donnent à Pierre la possibilité d'exécuter ce travail.

(26) Les circonstances rendent possible l'exécution de ce travail par Pierre.

(27) POUVOIR Ic (PIERRE) (EXECUTER (PIERRE) (CE TRAVAIL))

(28) POUVOIR Ic (EXECUTER (PIERRE) (CE TRAVAIL))

En revanche, lorsque *pouvoir* reçoit l'interprétation Ib, il est nécessairement *prédicat à deux places* et ne peut être *opérateur de phrase*. Cela s'explique par le fait que dans les paraphrases avec *permettre* le sujet doit représenter une *qualité inhérente* du sujet de pouvoir : la « *capacité* » est toujours propre à un (ou plusieurs) individu (s). On remarque, corrélativement, que dans la série des paraphrases de la phrase (29), la phrase (32) paraît moins acceptable que les phrases (30) et (31) ; et, en tout cas, la phrase (33) nous paraît beaucoup plus naturelle que la phrase (32)¹² :

- (29) Pierre peut faire ce travail
- (30) Paul permet que Pierre fasse ce travail
- (31) Les circonstances permettent que Pierre fasse ce travail
- (32) ?? Sa grande intelligence permet que Pierre fasse ce travail
- (33) Sa grande intelligence permet à Pierre de faire ce travail

Par conséquent, lorsque *pouvoir* y signifie la *capacité*, la lecture sémantique de la phrase (29) correspond à la formule (34) :

- (34) POUVOIR Ib (PIERRE) (FAIRE (PIERRE)) (CE TRAVAIL))

Ces différences d'interprétation se retrouvent également dans le cas de *devoir*.

A la phrase (10) : *Pierre doit venir*, on peut faire correspondre, outre la paraphrase (12) *X exige de Pierre qu'il vienne*, la paraphrase (35) :

- (35) X exige que Pierre vienne

Lorsque X est marqué [+ *humain*], *devoir* reçoit l'interprétation Ia, et la lecture sémantique de la phrase est double : la lecture (36) correspond à la paraphrase (12) et à l'interprétation Ia/V1 (SN1) (P2) et la lecture (37) correspond à la paraphrase (35) et à l'interprétation Ia/V1 (P2) :

- (36) DEVOIR Ia (PIERRE) (VENIR (PIERRE))
- (37) DEVOIR Ia (VENIR (PIERRE))

L'interprétation Ia est également possible lorsque le sujet de *devoir* est inanimé ; mais, dans ce cas, *devoir* est nécessairement un *opérateur de phrase* — et la phrase (38) reçoit la lecture sémantique (39) :

- (38) Ce cours doit cesser
- (39) DEVOIR Ia (CESSER (CE COURS))

On peut observer une distinction similaire pour l'interprétation Ib de *devoir*, bien qu'à nouveau celle-ci apparaisse moins nettement que dans le cas précédent¹³.

12. On observe des faits similaires avec certains SN inanimés. Cela justifierait une extension de l'interprétation Ib aux phrases qui ont ces SN pour sujet. Ainsi, la phrase (j) nous paraît moins acceptable que la paraphrase (i) de la phrase (h) :

- (h) Cette voiture peut atteindre le 180 à l'heure
- (i) La puissance de son moteur permet à cette voiture d'atteindre le 180 à l'heure
- (j) ?? La puissance de son moteur permet que cette voiture atteigne le 180 à l'heure.

13. Signalons que lorsque *devoir* reçoit l'interprétation Ib et *pouvoir* l'interprétation Ic et que le sujet de ces verbes est inanimé, ces verbes sont alors nécessairement des *opérateurs de phrase*.

1.1.2.2. — *Phrases passives*

Aux phrases actives comme (40) :

(40) Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ interroger Marie

correspondent des phrases du type de (41) :

(41) Marie $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ être interrogée par Pierre

dans lesquelles *devoir* et *pouvoir* sont suivis d'un infinitif passif. Nous désignerons ci-dessous par SN2 le sujet des phrases passives et l'objet des phrases actives correspondantes et par SN1 le sujet des phrases actives et l'agent des phrases passives correspondantes. P1 et P2 seront définis comme précédemment.

Nous constatons que le *champ* des phrases passives n'est pas identique à celui des phrases actives correspondantes. En effet, dans les phrases passives, lorsque *devoir* ou *pouvoir* sont des *prédicats à deux places*, ils peuvent toujours *porter sur SN2* (si celui-ci est marqué : [+ *humain*]). Ainsi, dans la phrase (42) :

(42) Ces joueurs peuvent être entraînés

on peut comprendre, entre autres interprétations, qu'on a donné aux joueurs la permission d'être entraînés (interprétation Ia/V1 (SN2) (P2) ou que leurs qualités physiques (interprétation Ib/V1 (SN2) (P2)) ou les conditions matérielles (interprétation Ic/V1 (SN2) (P2)) ont permis à ces joueurs d'être entraînés.

De la même manière, dans la phrase (43) :

(43) Ces joueurs doivent être entraînés

on pourra attribuer à *devoir*, notamment, les interprétation Ia/V1 (SN2) (P2) et Ib/V1 (SN2) (P2).

On note que ces nouvelles interprétations ne sont pas exclusives des interprétations qui ont été précédemment signalées. En particulier, si, quand *devoir* et *pouvoir* sont des *prédicats à deux places*, le *sujet superficiel* peut être interprété comme un *argument* de ces verbes, le *sujet profond* peut toujours l'être également.

Soit les quatre phrases suivantes :

(44) Cet entraîneur peut entraîner ces sportifs

(45) Ces sportifs peuvent être entraînés par cet entraîneur

(46) Cet entraîneur doit entraîner ces sportifs

(47) Ces sportifs doivent être entraînés par cet entraîneur

On constate que la phrase (45) peut être comprise d'au moins huit façons différentes (si l'on exclut les interprétations II) :

a) On a permis aux sportifs de faire partie du groupe de personnes que cet entraîneur entraîne ;

b) On a permis à l'entraîneur d'entraîner ces sportifs ;

- c) On a permis que ces sportifs soient entraînés par cet entraîneur ;
- d) Ces sportifs sont assez compétents pour être entraînés par cet entraîneur ;
- e) Cet entraîneur est assez compétent pour entraîner ces sportifs ;
- f) Les conditions matérielles (horaires, etc.) permettent aux sportifs d'être entraînés par cet entraîneur ;
- g) Ou à l'entraîneur d'entraîner ces sportifs ;
- h) Ou que ces sportifs soient entraînés par cet entraîneur.

Des observations similaires peuvent être faites à propos de la phrase (47). Notons toutefois une différence entre *devoir* et *pouvoir* : les phrases passives contenant *devoir* ne reçoivent pas les interprétations Ia, b/V1 (SN2) (P2) même lorsque SN2 est marqué : [+ *humain*]. On en voit la raison : il est difficile d'ordonner à un individu de faire une chose qui ne dépend pas de lui.

Ces observations relatives aux phrases (44) à (47) sont rassemblées dans les tableaux 1 et 2.

POUVOIR

Interprétations	Phrase (44)	Phrase (45)
	ACTIF.	PASSIF
Ia/V1 (P2)	+	+
Ic/V1 (P2)	+	+
Ia/V1 (SN1) (P2)	+	+
Ia/V1 (SN2) (P2)	-	+
Ib/V1 (SN1) (P2)	+	+
Ib/V1 (SN2) (P2)	-	+
Ic/V1 (SN1) (P2)	+	+
Ic/V1 (SN2) (P2)	-	+

TABLEAU 1

DEVOIR

Interprétations	Phrase (46)	Phrase (47)
	ACTIF.	PASSIF
Ia/V1 (P2)	+	+
Ib/V1 (P2)	+	+
Ia/V1 (SN1) (P2)	+	+
Ia/V1 (SN2) (P2)	-	-
Ib/V1 (SN1) (P2)	+	+
Ib/V1 (SN2) (P2)	-	-

TABLEAU 2

Ces tableaux montrent que la phrase passive est susceptible de recevoir par rapport à la phrase active correspondante certaines interprétations supplémentaires¹⁴.

Il apparaît en conclusion que le *champ* des verbes *devoir* et *pouvoir* dans les phrases passives est déterminé par trois éléments :

- un trait de sous-catégorisation lexicale : SN2 doit être marqué [+ *humain*] pour être un argument de l'un de ces verbes ;
- la fonction des syntagmes nominaux en structure profonde ;
- leur position en structure superficielle.

1.2. Les interprétations épistémiques

Nous voudrions montrer maintenant qu'existe, pour chacun des verbes *devoir* et *pouvoir*, à côté des interprétations I (ou *radicales*) une

14. Certains faits relatifs à l'anglais proches de ceux qui viennent d'être étudiés sont relevés par JENKINS (1972).

autre interprétation, l'interprétation II (ou *épistémique*), qui s'oppose à l'ensemble des interprétations I.

Nous examinerons tout d'abord (§ 1.2.1.) un critère (*la négation*) qui ne vaut que pour *pouvoir* (et permet de distinguer *pouvoir* I et *pouvoir* II, mais non *devoir* I et *devoir* II) : mais cet examen nous permettra de reconnaître les différences sémantiques existant entre les interprétations épistémiques de *pouvoir* et *devoir* — qui sont trop souvent confondues¹⁵. Nous présenterons ensuite une série d'arguments syntaxiques et sémantiques montrant que le fonctionnement des verbes *devoir* et *pouvoir* est différent lorsqu'ils reçoivent les interprétations I et II. (cf. § 1.2.2.).

1.2.1. — *La négation*

Les interprétations I ne sont pas les seules possibles. La phrase (48)

(48) Pierre peut travailler

peut signifier, en plus des sens déjà étudiés : *Pierre est peut-être en train de travailler*. On dira que, selon cette interprétation (interprétation II), *pouvoir* signifie l'éventualité. Or, il se trouve que la phrase (49) :

(49) Pierre ne peut pas travailler

qui est la forme négative de la phrase (48) ne signifie jamais : *Pierre n'est peut-être pas en train de travailler*. (La phrase (48), comme la phrase (49) peut également être interprétée selon les interprétations I).

Le principal caractère de cette interprétation II apparaît donc immédiatement : il est difficile de donner cette interprétation au verbe *pouvoir* quand il est employé à la forme négative. Par opposition à la phrase (49), la phrase (50) :

(50) Pierre peut ne pas travailler

peut être comprise selon l'interprétation II.

Il est notable qu'on n'observe pas le même phénomène dans le cas de *devoir*. Ainsi, la phrase (51) :

(51) Pierre doit travailler

peut être interprétée comme signifiant : *il est probable que Pierre travaille*. Nous dirons que dans ce cas, *devoir* reçoit l'interprétation II et signifie la *probabilité*. Contrairement à ce qui se passe pour *pouvoir*, cette même interprétation II peut être assignée à la phrase lorsque le verbe *devoir* est à la forme négative. Et la phrase (52) :

(52) Pierre ne doit pas travailler

peut être comprise comme signifiant : *il est possible que Pierre ne travaille pas*. De plus, comme cela a été souvent signalé (cf. Grévisse (1969)), le sens de la phrase n'est pas fondamentalement différent selon que la négation porte sur *devoir* ou sur l'infinitif qui le suit. Il en va tout autrement pour *pouvoir* comme le montre la comparaison des phrases (49) et (50).

15. Ainsi, GROSS (1968, p. 77) désigne *devoir* II et *pouvoir* II par le même terme : *éventualité*.

Ce fait apparaît spécifique du verbe *pouvoir*. Il nous semble trouver une explication dès lors que l'on distingue nettement l'*éventualité* (marquée par *pouvoir*) de la probabilité (marquée par *devoir*).

Que disons-nous en énonçant la phrase : *Pierre peut travailler* et en employant dans cette phrase le verbe *pouvoir* selon l'interprétation II ? Nous affirmons simplement que :

— *ou bien* (a) — Pierre est en train de travailler

— *ou bien* (b) — Pierre n'est pas en train de travailler

Mais, en énonçant cette phrase, nous n'entendons pas affirmer que (a) a plus de chance d'être vrai (ou de se réaliser) que (b), ni (b) que (a). Autrement dit, nous posons deux hypothèses, qui forment toujours une alternative et, par conséquent, recouvrent entièrement le champ du possible ; et, de plus, nous ne formulons (en principe) aucun jugement quant à la vérité ou aux chances de réalisation de l'une ou de l'autre hypothèse. L'hypothèse formulée présuppose toujours celle qui ne l'est pas. On peut donc dire que, *d'un point de vue logique*, les phrases (48) et (50) sont équivalentes en ce qui concerne l'interprétation II. Selon cette interprétation, dire que Pierre peut travailler, c'est présupposer qu'il peut ne pas travailler ; dire qu'il peut ne pas travailler, c'est présupposer qu'il peut travailler. *Énoncer l'une comme l'autre des phrases c'est signifier que le fait que Pierre travaille (ou ne travaille pas) est non-exclu*. C'est pourquoi nous proposons de nommer cette interprétation II : *éventualité* ou *non-exclusion*.

Ceci rend compte du fait que cette interprétation n'est possible que dans les phrases où *pouvoir* est employé à la forme affirmative. En effet, comme nous l'avons vu, dans ce cas, le sens de la phrase affirmative contenant *pouvoir* présuppose et, d'une certaine manière, inclut le sens de la phrase dans laquelle l'infinitif est nié — et inversement. Dans ce cas, la négation de la non-exclusion n'aurait pas de signification. Cette négation correspondrait en effet à l'exclusion des deux termes de l'alternative, ce qui serait contradictoire puisque ces deux termes, d'une part, recouvrent tout le champ du possible, et d'autre part, sont antinomiques.

Cette explication doit être nuancée. Nous avons dit que, *du point de vue logique*, pour l'interprétation II, les phrases (48) et (50) étaient équivalentes. Il faut ajouter qu'il n'en est pas de même *du point de vue de l'énonciation*. En effet, si, dans les phrases (48) et (50) la forme affirmative présuppose la forme négative, et inversement, le fait que le locuteur énonce l'une plutôt que l'autre, ou encore, *pose* l'une et *présuppose* l'autre, n'est jamais indifférent.

Les mêmes concepts s'appliquent à l'analyse du verbe *devoir* considéré dans l'interprétation que nous avons nommée *probabilité*. La phrase : *Pierre doit travailler* peut se comprendre, elle aussi, comme impliquant la même alternative, l'un des termes étant également posé et l'autre présupposé :

— *ou bien* (a) — Pierre est en train de travailler

— *ou bien* (b) — Pierre n'est pas en train de travailler

Mais le locuteur qui énonce cette phrase ne reste pas neutre par rapport à cette alternative. Il pose un jugement. Il affirme que (a) a plus de chances de se produire ou d'être vrai que (b). Il privilégie nettement (a) par rapport à (b). Alors que la négation de la *non-exclusion* n'avait pas de signification, la négation de ce choix implicite du locuteur est, elle, tout à fait possible.

On confond souvent, dans l'analyse du verbe *pouvoir* l'interprétation Ic, et particulièrement l'interprétation Ic/V1 (P2), avec l'interprétation II. Or, il nous semble important de bien les distinguer, même si elles ne doivent pas être considérées comme totalement indépendantes¹⁶. Des arguments syntaxiques permettent d'effectuer cette distinction. Ainsi, la phrase (49) peut être comprise selon l'interprétation Ic (*Il est impossible que Pierre travaille ; la possibilité que Pierre travaille n'existe pas ; les circonstances ne permettent pas que Pierre travaille*) mais non selon l'interprétation II. De plus, le *procès* indiqué par P2 n'est pas perçu de la même manière dans les deux cas. Dans un cas on indique que des circonstances ou des conditions rendent la réalisation du procès possible. Dans l'autre, on affirme qu'il n'est pas exclu que le procès soit en cours de réalisation.

Précisons enfin que lorsqu'ils reçoivent l'interprétation II, les verbes *devoir* et *pouvoir* sont toujours des *opérateurs de phrases*. On peut donc désigner ces interprétations par le symbole : II/V1 (P2).

1.2.2. — *Autres arguments*

1.2.2.1. — *Phrases interrogatives*

On constate que dans les phrases (53) :

(53) Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit-il} \\ \text{peut-il} \end{array} \right\}$ venir ?

devoir et *pouvoir* peuvent recevoir toutes les interprétations I qui ont été définies ci-dessus. Par contre, les interprétations II sont exclues de l'une et de l'autre phrase.

De même, il apparaît difficile de comprendre que la personne qui pose une question comme (54) :

(54) Quelle interprétation $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-on} \\ \text{doit-on} \end{array} \right\}$ donner à cette phrase ?

veut savoir *quelle interprétation on est peut-être (ou sans doute) en train de donner à la phrase en question*. Les faits indiqués par Huot (1974, pp. 93 à 96) au sujet de *devoir* confirment ces observations.

Nous concluons donc que l'interrogation constitue un bon critère pour distinguer les interprétations II de l'ensemble des interprétations I.

Une restriction est toutefois nécessaire : les interprétations épistémiques de *devoir* et *pouvoir* nous paraissent en effet possibles dans les phrases interro-négatives. Ainsi, les phrases comme :

(55) Ne $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ -il pas être en train de faire une erreur ?

16. Sur les rapports entre ces interprétations, voir : SUEUR (1975, ch. 8, et 1977 a).

peuvent être considérées comme des « questions rhétoriques » qui apporteraient la même information que les phrases (56) :

(56) Il est $\left\{ \begin{array}{l} \text{sans doute} \\ \text{peut-être} \end{array} \right\}$ en train de faire une erreur

Ces faits, et des faits analogues concernant les adverbes (cf. Sueur (1976)), invitent à considérer les phrases interro-négatives comme beaucoup plus proches à certains égards des phrases affirmatives que des phrases interrogatives correspondantes.

1.2.2.2. — *Phrases exclamatives*

On observe parallèlement que les interprétations II de *devoir* et de *pouvoir* sont exclues dans les phrases exclamatives comme :

(57) Pourvu qu'il $\left\{ \begin{array}{l} \text{puisse} \\ \text{doive} \end{array} \right\}$ faire cela demain !

1.2.2.3. — *Pronoms neutres*

Il a été déjà signalé (cf. Dubois (1969, p. 119)) que les verbes *devoir* et *pouvoir* n'avaient pas le même sens lorsqu'ils étaient suivis d'un syntagme verbal à l'infinitif ou précédés d'un pronom neutre *le* substitué d'un syntagme verbal à l'infinitif. Ainsi, les interprétations II ne sont pas possibles dans les phrases (58) :

(58) Pierre le $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$

On observe à nouveau que toutes les interprétations I sont possibles dans de telles phrases (y compris l'interprétation Ic de *pouvoir* — qui apparaît ainsi bien distincte de l'interprétation II du même verbe qui est, elle, totalement exclue).

1.2.2.4. — *Temporelles*

Les propositions circonstancielles fournissent des arguments qui viennent corroborer les précédents. Ainsi, il a déjà été remarqué (cf. Huot (1974, p. 150)) que le verbe *devoir* ne pouvait pas recevoir l'interprétation II lorsqu'il se trouvait dans une proposition temporelle. Ceci vaut également dans le cas de *pouvoir*, comme le montrent les phrases suivantes :

(59) Quand il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ me prendre en voiture, il me le dit la veille

(60) Quand je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ aller à Paris, je prends un jour de congé

1.2.2.5. — *Propositions introduites par si*

Les interprétations épistémiques des verbes *devoir* et *pouvoir* sont également exclues des propositions à l'imparfait introduites par *si* : lorsqu'on énonce des phrases comme (61) :

(61) Si tu $\left\{ \begin{array}{l} \text{pouvais} \\ \text{devais} \end{array} \right\}$ faire ce travail, je te le dirais

on se place dans l'hypothèse selon laquelle le sujet de la subordonnée a la permission, la capacité ou la possibilité ou encore, se trouve dans l'obliga-

tion ou la *nécessité* de réaliser l'acte dont il est question. Mais il ne s'agit jamais de l'hypothèse d'une *éventualité* ou d'une *probabilité* (du moins dans le sens que nous avons donné ci-dessus à ces termes).

1.2.2.6. — *But*

Des arguments sémantiques, relatifs à la *portée* des verbes *devoir* et *pouvoir* dans les phrases complexes viennent confirmer les précédents.

Appelons PC une phrase complexe composée de deux « propositions », PA et PB. Nous envisagerons ici le cas où PB est précédée de *pour (que)* ou *afin que/de*. PA correspond, par rapport à PB à une « proposition principale ». PB peut suivre ou précéder PA. En nous inspirant à nouveau des notations de Jackendoff (1972), nous définirons un opérateur sémantique BUT comme un *prédicat à deux places* dont les arguments seront nécessairement constitués par les lectures sémantiques de deux phrases (qui seront disposées dans la formule sémantique dans un ordre déterminé). On aura ainsi :

(62) BUT (PA) (PB)

Nous appellerons Pa toute phrase telle que PA et Pa seront respectivement dans le même rapport que P1 et P2.

On remarque que *devoir* et *pouvoir* peuvent apparaître au sein de la phrase PA. Cependant, lorsque ces verbes reçoivent les interprétations II, ils ne peuvent jamais *porter sur Pa* : ils portent toujours sur *l'ensemble* de la phrase complexe. Ainsi, dans les phrases (63) :

(63) Il a $\left\{ \begin{array}{l} \text{dû} \\ \text{pu} \end{array} \right\}$ faire cela pour que tu viennes

il n'est pas possible de comprendre que l'acte évoqué dans la phrase PA est *non exclu* ou *probable*. Par contre, on peut comprendre qu'il n'est pas exclu ou qu'il est probable que cet acte ait été effectué *dans le but* indiqué par PB.

Autrement dit, dans ce cas, la lecture des phrases (63) n'a jamais la forme (64) mais toujours la forme (65) :

(64) BUT ($\left\{ \begin{array}{l} \text{POUVOIR II} \\ \text{DEVOIR II} \end{array} \right\}$ (Pa)) (PB)

(65) $\left\{ \begin{array}{l} \text{POUVOIR II} \\ \text{DEVOIR II} \end{array} \right\}$ (BUT (PA) (PB))

En revanche, la lecture des phrases du même type dans lesquelles *pouvoir* ou *devoir* sont interprétés selon les interprétations I peut avoir la forme (64). Il en va ainsi dans les phrases suivantes :

(66) Il $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ lui aussi subir les épreuves afin que nul ne soit $\left\{ \begin{array}{l} \text{favorisé} \\ \text{défavorisé} \end{array} \right\}$

Ceci se trouve confirmé par le test suivant : si l'on continue à interpréter *devoir* et *pouvoir* selon les interprétations I dans les phrases (66), on constate qu'il est possible d'inverser l'ordre des phrases PA et PB :

- (67) Afin que nul ne soit $\left\{ \begin{array}{l} \text{favorisé} \\ \text{défavorisé} \end{array} \right\}$, il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$
lui aussi subir cette épreuve

Les interprétations II qui étaient possibles dans les phrases (66) ne le sont plus dans les phrases (67).

1.2.2.7. — *V2 et complément de V2*

L'interprétation des verbes *devoir* et *pouvoir* dépend également de la nature de l'infinitif V2 qui suit ces verbes (ou du complément qui suit cet infinitif). Ainsi, *pouvoir* et *devoir* nous semblent être spontanément compris selon l'une des interprétations I dans les phrases (68) et selon l'interprétation II dans les phrases (69) :

- (68) Je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ faire ce travail
(69) Je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ faire une erreur en ce moment

Ces différences d'interprétation tiennent aux présupposés de ces deux phrases. Il est difficile de faire un travail sans savoir qu'on fait ce travail ; au contraire, au moment de faire une erreur on n'est pas conscient de faire une erreur — ou alors, ce n'est plus une erreur. Par contre, on peut très bien être conscient du fait que l'erreur n'est pas exclue. Précisons cependant que même si l'une est *dominante* dans chaque cas, les deux types d'interprétation sont possibles dans les deux cas.

1.2.2.8. — *Je, ici, maintenant*

Un autre argument sémantique est fourni par les phrases suivantes :

- (70) Je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ être ici maintenant
(71) Je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ être ici demain
(72) Je $\left\{ \begin{array}{l} \text{peux} \\ \text{dois} \end{array} \right\}$ être là-bas demain
(73) Il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$ être $\left\{ \begin{array}{l} \text{ici} \\ \text{là-bas} \end{array} \right\}$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{maintenant} \\ \text{demain} \end{array} \right\}$

Les phrases (70) paraissent *a priori* peu naturelles ; elles le sont cependant davantage si on ajoute divers « causatifs » :

- (74) Je peux être ici maintenant
 $\left\{ \begin{array}{l} \text{parce que Pierre vient de me le permettre} \\ \text{parce que le train m'a attendu pour partir} \end{array} \right\}$
(75) Je dois être ici maintenant
 $\left\{ \begin{array}{l} \text{parce que mes obligations professionnelles l'imposent} \\ \text{parce que le règlement le prescrit} \end{array} \right\}$

On constate que l'interprétation II de *devoir* ou *pouvoir* est exclue dans les phrases (70), (74) et (75), mais possible dans les phrases (71), (72) et

(73). L'exclusion de l'interprétation II dans les phrases (70) s'explique par les présupposés propres au discours. Comme le remarque Benveniste (1965, p. 253) « *ici et maintenant* délimitent l'instance spatiale et temporelle coextensive et contemporaine de la présente instance de discours contenant *je* ». On a vu que, lorsqu'ils recevaient l'interprétation II, ces verbes indiquaient une indétermination : énoncer les phrases (70) (en y comprenant *devoir* et *pouvoir* selon les interprétations II) ce serait dire qu'est *probable* ou *non-exclu* l'un (ou plusieurs) des présupposés qui fondent l'instance de discours en tant que telle. La déviance de telles phrases est similaire à celle des phrases qui ne respectent pas les *postulats de conversation* (au sens de Gordon et Lakoff (1971)) : elle provient de la bizarrerie qu'il y aurait à énoncer à l'intérieur de n'importe quel *discours* une phrase qui met en cause les postulats qui fondent l'existence de ce *discours* (au sens de Benveniste (1965)).

On voit qu'il suffit de modifier l'un des trois termes considérés pour que l'interprétation II devienne possible (cf. les phrases (71) à (73))¹⁷.

2. ANALYSES INTERPRÉTATIVES

Nous terminerons par quelques brèves remarques sur les problèmes

17. Il existe de nombreux autres arguments en faveur de la distinction entre les interprétations *radicales* et *épistémiques* (cf. SUEUR 1975 et 1977b). Un argument fondé sur le fonctionnement des quantificateurs a été exposé en détail dans SUEUR (1977 a) ; (voir aussi : HUOT (1974) et HORN (1976)).

Un autre argument est constitué par les phrases dans lesquelles *devoir* et *pouvoir* sont en co-occurrence avec un *adverbe de modalité* (du type de *sans doute, peut-être*, etc.) : dans ce cas, les interprétations radicales sont les plus naturelles (cf. SUEUR (1976)).

De même, les interprétations II sont les plus naturelles lorsque *devoir* et *pouvoir* sont suivis de *être en train de*.

Par ailleurs, il a été souvent remarqué que lorsqu'il est employé au futur, *devoir* reçoit nécessairement l'interprétation I (cf. HUOT, 1974, p. 47). Cet argument ne vaut pas pour *pouvoir*. Signalons enfin que H. HUOT (1974) note de nombreux contextes dans lesquels on ne trouverait que *devoir* I ou *devoir* II. Ces faits pourraient donc apparaître comme autant d'arguments montrant qu'à chacune de ces interprétations correspond un fonctionnement syntaxique spécifique. Toutefois, dans un certain nombre de cas cités, les phrases nous paraissent demeurer ambiguës. Ainsi, les deux interprétations sont, à notre avis, possibles : — lorsque *devoir* précède un verbe d'état ou se trouve dans une complétive suivant un *verbe d'opinion* (comme *penser*) (Pour H. HUOT, seule l'interprétation II est alors possible ; les exemples suivants sont donnés (pp. 63 et 127) :

- (o) Jean doit savoir l'heure de la réunion
- (p) Il pense que Jean doit travailler

— lorsque *devoir* se trouve dans une phrase contenant un adverbe comme *partout* ou *nulle part* (pour H. HUOT, seule l'interprétation I est alors possible ; l'exemple suivant est donné (p. 81) :

- (q) Il doit coller des affiches partout)

De même, il nous paraît difficile d'affirmer que « *devoir* exprime l'obligation (...) lorsque (...) la phrase a été soumise à la transformation passive » (p. 138).

Il nous semble que l'on peut tout au plus dire que telle ou telle interprétation est probablement plus fréquente (ou « dominante ») dans ces divers contextes.

que pose la description des faits qui viennent d'être observés dans le cadre des grammaires transformationnelles¹⁸.

2.1. — Il apparaît tout d'abord que lorsque les verbes *devoir* et *pouvoir* sont des *opérateurs de phrase*, les phrases qui les contiennent ne peuvent pas être dérivées par l'intermédiaire de la règle EQU1¹⁹. En effet, ces deux verbes possèdent alors deux propriétés qui les distinguent de l'ensemble des verbes auxquels cette règle s'applique :

— la propriété de *Transparence aux Restrictions de Sélection*, qui caractérise les verbes qui peuvent toujours apparaître en position de V1 dans une phrase de type P1 :

$$P_1[X \text{ SN1 V1 (Prép.) V2 Y } P_1]$$

quels que soient SN1 et SN2 à la seule condition que la phrase P2 :

$$P_2[X \text{ SN1 V2 Y } P_2]$$

soit grammaticale. (Dans P1, V2 est à l'infinitif ; et dans P2, V2 est un verbe conjugué).

— la propriété de *Transparence au Passif* : un verbe V1, employé dans une phrase de type P1 :

$$P_1[X \text{ SN1 V1 V2 SN2 Y } P_1]$$

possède cette propriété si les conditions suivantes sont réunies :

1 — Il existe une phrase grammaticale de type P3 :

$$P_3[X \text{ SN2 V1 être + PP V2 } \left\{ \begin{array}{l} \text{par} \\ \text{de} \end{array} \right\} \text{ SN1 Y } P_3]$$

2 — On peut assigner à P1 au moins une interprétation sémantique J et à P3 au moins une interprétation sémantique K telles que les différences existant entre J et K sont identiques aux différences existant entre les interprétations sémantiques de P2 et de P4 :

$$P_2[X \text{ SN1 V2 SN2 Y } P_2]$$

$$P_4[X \text{ SN2 être + PP V2 } \left\{ \begin{array}{l} \text{par} \\ \text{de} \end{array} \right\} \text{ SN1 Y } P_4]$$

D'autre part, il est un type d'ambiguïté que nous n'avons pas analysé ici : lorsque *pouvoir* et *devoir* y reçoivent l'interprétation II, les phrases (3) et (10) peuvent signifier :

(r) Pierre est $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{probablement} \end{array} \right\}$ en train de venir

mais aussi :

(s) Pierre viendra $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{probablement} \end{array} \right\}$

On peut donc distinguer à l'intérieur des interprétations II les interprétations II [+Futur] et II [-Futur]. (Cette distinction permet notamment de rendre compte de certaines différences de comportement existant entre les syntagmes à l'infinitif contenant *devoir* II et *pouvoir* : I et les complétives contenant les mêmes verbes (voir : SUEUR, 1975, ch. 3) ou entre ces verbes et certains adverbess de modalité (voir : SUEUR, 1976, pp. 263-265)).

18. Nous avons présenté par ailleurs une étude plus détaillée de cette question : (voir : SUEUR, 1975, ch. 4 et 5).

19. Sur cette règle et ce problème, voir notamment : RUWET (1972).

2.2. — Perlmutter (1970) a proposé de distinguer deux verbes *commencer* : le premier, *prédicat à deux places*, apparaît en structure profonde dans des constructions transitives, auxquelles s'applique le règle EQUI, et le second, *opérateur de phrase*, apparaît dans des constructions intransitives auxquelles s'applique la règle de MONTÉE DU SUJET²⁰. Contrairement à ce que suggère Perlmutter à la fin de son article, il n'est pas possible de rendre compte à partir de ces deux structures des différences existant entre les interprétations *radicales* et *épistémiques* des verbes modaux, puisque comme nous l'avons montré, les *champs* et les *interprétations* ne coïncident pas²¹.

En revanche, on pourrait proposer de rendre compte à l'aide de ces deux structures des différences existant entre interprétations de *prédicat à deux places* et *d'opérateur de phrase*.

On partirait ainsi pour dériver les phrases (44) et (45) des trois structures profondes suivantes :

(76) $P_1[\Delta \text{ peut } P_2[\text{Cet entraîneur entraîne ces sportifs } P_2] P_1]$

(77) $P_1[\text{Cet entraîneur peut } P_2[\text{Cet entraîneur entraîne ces sportifs } P_2] P_1]$

(78) $P_1[\text{Ces sportifs peuvent } P_2[\text{Cet entraîneur entraîne ces sportifs } P_2] P_1]$

Or, nous remarquons qu'aucune de ces trois structures profondes ne permet de rendre compte des interprétations Ia, b, c/V1 (SN1) (P2) de *pouvoir* dans la phrase passive (45)²².

Outre ces trois structures profondes, des règles d'interprétation sémantique seraient donc nécessaires pour indiquer que dans le phrase (45), les interprétations I peuvent *porter sur* le SN1.

Mais cette conclusion est peu satisfaisante : en effet, nous sommes amenés à recourir à deux moyens différents (la structure profonde (77) et des règles d'interprétation) pour expliquer que des interprétations identiques portent sur le même syntagme nominal dans des phrases dont l'une est la forme passive de l'autre.

Or, il existe un moyen d'éviter cette difficulté : il consiste à rendre compte du fait que les mêmes interprétations I portent sur SNI à l'actif et au passif à l'aide de règles d'interprétation similaires. Mais alors, la structure (78) reste toujours nécessaire (ainsi donc que l'application d'EQUI) pour prédire les lectures Ia, b, c/V1 (SN2) (P2). Et à nouveau, nous expli-

20. Sur cette règle, voir également : RUWET (1972). Perlmutter et Ruwet proposent d'appliquer cette règle à partir de deux structures différentes — mais le choix de l'une ou l'autre de ces structures n'a pas d'influence sur les faits exposés dans ce paragraphe.

21. Voir aussi à ce sujet : NEWMAYER (1970).

22. La structure (77) correspond sémantiquement à ces interprétations mais il n'est pas possible de dériver la phrase (45) à partir de cette structure.

quons par deux moyens différents le fait que les interprétations Ia, Ib et Ic portent sur SN1 à l'actif et sur SN2 au passif.

La solution la plus simple consiste à attribuer aux deux phrases (44) et (45) une structure profonde (76). Cette solution n'est pas seulement la plus simple : c'est aussi celle qui possède le plus grand « pouvoir explicatif ». En effet, cette structure rend compte de toutes les interprétations pour lesquelles *pouvoir* est un *opérateur de phrase*. Or, *pouvoir*, comme *devoir*, peut toujours être interprété comme un *opérateur de phrase*²³, — mais ne peut pas toujours être interprété comme un *prédicat à deux arguments* : autrement dit, *pouvoir* (et *devoir*) portent toujours sur P2. Lorsqu'on assigne aux phrases (44) et (45) les interprétations Ia,b,c/V1 (SN1) (P2) ou Ia,b,c/V1 (SN2) (P2), on ne fait rien d'autre qu'*ajouter un argument* à l'opérateur *pouvoir*. On rend exactement compte de cela en ajoutant des interprétations nouvelles à l'aide de règles d'interprétation s'appliquant sur les structures superficielles engendrées à partir de la structure (76) au moyen de MONTÉE éventuellement précédé de PASSIF²⁴.

1.3. — L'une des difficultés de l'analyse qui vient d'être suggérée tient à la règle de MONTÉE du SUJET. Cette règle est notamment justifiée par l'apparition de verbes comme *sembler* dans des couples de phrases du type de (79) et (80) :

(79) Il semble que Pierre travaille

(80) Pierre semble travailler

Le nombre des verbes qui apparaissent dans ces deux constructions est très réduit, et pour ces verbes diverses contraintes limitent l'application de la transformation. Le problème est de savoir s'il est légitime d'étendre le champ d'application de cette règle à des verbes qui, comme *devoir* et *pouvoir*, n'apparaissent pas dans des structures impersonnelles²⁵.

Ceci présuppose que l'on puisse engendrer ces verbes dans une struc-

23. Ceci ne vaut que si l'on considère que l'interprétation Ib de *pouvoir* n'est qu'un cas particulier de l'interprétation Ic (cf. § 1.1.1.0.). On s'appuie ici sur le fait que, pour toutes les interprétations I, la lecture sémantique de P2 constitue l'argument (ou l'un des arguments) de POUVOIR et DEVOIR. Si on postule un « causatif implicite » marqué comme *qualité inhérente* du sujet de *devoir* ou *pouvoir*, il est alors nécessaire d'*ajouter* un autre argument pour que la lecture Ib soit possible.

24. La règle d'interprétation pourrait recevoir la formation suivante :

S'ils sont marqués [+ *humain*], le *sujet profond* de P2 et le *sujet superficiel* de P1 peuvent être interprétés comme des arguments des prédicats *devoir* et *pouvoir* dans les phrases où ces verbes apparaissent en position de V1.

(D'autres types de règles et de contraintes sont, de plus, nécessaires pour expliquer que les phrases passives contenant *devoir* ne reçoivent pas les interprétations Ia,b/V1 (SN2) (P2) : voir, à ce sujet, SUEUR (1977 b)).

Un traitement des verbes modaux de l'anglais à certains égards analogue à celui que nous présentons ici est exposé dans Fisher et Marshall (1969).

25. Il existe, certes, des constructions comme : *Il se peut que...*, mais *se pouvoir* ne possède ni les interprétations Ia, Ib, ni l'interprétation Ic/V1 (SN) (P2) de *pouvoir*.

ture profonde de type (81), puisque c'est à partir de cette structure que s'applique la règle :

(81) $P_1[\Delta V1 P_2[SN1 X P_2] Y P_1]$

Ruwet (1975) montre que les verbes qui apparaissent dans le cadre syntaxique : II V que P se répartissent en deux groupes. Les uns (comme : *advenir, plaire*, etc.) sont dérivés d'une structure profonde dans laquelle la phrase P est le *sujet* de V, les autres (comme : *sembler, paraître*, etc.) d'une structure profonde dans laquelle la phrase P est l'*objet* de V (soit la structure (81). Autrement dit, les structures profondes se trouvent justifiées par l'existence de *rappports syntaxiques profonds* entre V et P — et, en particulier, la validité de la structure (81) est démontrée par le fait que la phrase P2 possède les propriétés des *compléments* de V1.

Gross (1975) et Ruwet (1975) ont proposé un certain nombre de tests permettant de reconnaître les *compléments* des verbes ; or, aucun de ces tests ne permet d'attribuer aux phrases P2 le statut de *compléments* des verbes *devoir* et *pouvoir*²⁶.

On peut, de la même façon, se demander si le rapport entre les phrases P2 et *devoir* et *pouvoir* n'est pas un rapport de sujet à verbe. Dans cette hypothèse, *devoir* et *pouvoir* seraient (comme *plaire* et *advenir*), engendrés dans une structure profonde du type de (82) :

(82) $P_1[P_2[SN X P_2] V1 P_1]$

Mais aucun des critères permettant de reconnaître ces sujets profonds proposés par Perlmutter (1970), Kayne (1975) et Ruwet (1975) (et qui montrent que des verbes comme *plaire* ont un sujet profond phrastique) ne permet d'attribuer aux phrases P2 le statut de *sujets* des verbes *devoir* et *pouvoir*²⁶.

Postal (1974) propose d'étendre le champ d'application de la règle MONTÉE à de nombreux verbes anglais (au moins une soixantaine, voir la liste p. 292). Pour Postal, la phrase P2 est toujours engendrée en position de sujet profond de P1 — or, il est clair qu'avec la plupart des verbes que cite Postal, la phrase P2 n'a pas les propriétés du *sujet* qui viennent d'être examinées (ni d'ailleurs les propriétés d'*objet* de V1). Mais Postal ne se pose pas cette question : son étude est en effet construite à partir de l'hypothèse selon laquelle la structure profonde des phrases est une structure sémantique.

L'extension de l'application de cette règle aux verbes qui n'apparaissent pas en construction impersonnelle (et pour lesquels cette application devient alors obligatoire) est justifiée par des arguments qui sont tous des conséquences du fait que les verbes en question ont la propriété de *Transparence aux Restrictions de Sélection* et que « sémantiquement ces phrases sont comprises d'une manière telle que le SN de la proposition principale et le complément à l'infinitif forment ensemble une seule « proposition » sémantique » (Postal (1974, p. 33)).

26. Pour le détail de l'argumentation, voir : SUEUR (1975, ch. 5).

Pour Ruwet (1972, 1975), les structures profondes doivent être fondées syntaxiquement. Le statut d'objet ou de sujet de P2 par rapport à V1 en structure profonde doit être justifiée par des propriétés syntaxiques. Or, comme aucune des propriétés qui permettent d'attribuer l'un ou l'autre statut à P2 dans les phrases avec *devoir* et *pouvoir* ne se trouve vérifiée, attribuer aux phrases contenant *devoir* ou *pouvoir* les structures (81) ou (82), c'est faire une *prédiction trop forte* quant à la structure syntaxique de ces phrases. C'est d'une certaine façon leur attribuer *plus* de structure qu'elle n'en ont.

Une alternative à l'analyse présentée au § 2.2. permettant d'éviter les difficultés qui viennent d'être signalées consiste à insérer les verbes *devoir* et *pouvoir* en structure profonde à une place qui correspond à leur position superficielle. Dans ce cas, *l'ensemble* des interprétations (*opérateurs de phrase* et *prédicat à deux places*) sont induites de la seule structure de surface à l'aide de règles d'interprétations.

Dans ce cas, il est nécessaire de poser des contraintes et des règles d'interprétation précisant notamment que dans les suites de verbes possibles — et dans les interprétations possibles — *les opérateurs de phrase* doivent précéder *les prédicats à deux (ou trois) places*. Si un verbe a été interprété comme prédicat à deux places, il n'est plus possible d'interpréter comme opérateur de phrase un verbe situé à sa droite, Nous ne pouvons développer ici un tel traitement en détail : voir, pour des propositions plus précises, Sueur (1975, pp. 176 et sv.).

2.4. — Dans les deux analyses qui ont été rapidement suggérées ici — et dans la seconde plus encore que dans la première — les structures profondes sont relativement peu abstraites et la composante sémantique acquiert une assez grande autonomie par rapport à la composante syntaxique. Le problème essentiel est alors d'inférer les structures sémantiques à partir des contraintes limitant l'ensemble des suites (superficielles) possibles (voir, à ce sujet, Chomsky 1972 et 1977)²⁷.

Jean-Pierre SUEUR
Université d'Orléans

27. Pour une analyse interprétative des divers faits permettant de distinguer les interprétations radicales et épistémiques présentés dans le § 1.2., voir : SUEUR (1976).

RÉFÉRENCES

- BENVENISTE, E., 1975, *Problèmes de Linguistique Générale*, Gallimard, Paris, 356 p.
- CHOMSKY, N., 1972, *Studies on Semantics in generative grammar*, Mouton, La Haye, 207 p. ; trad. fr., Le Seuil, Paris, 1974.
- 1977, *Réflexions sur le langage*, Maspero, Paris, 283 p.
- DUBOIS, J., 1969, *Grammaire Structurale du Français : La Phrase et les Transformations*, Larousse, Paris, 187 p.
- FISHER, S.D. et B.A. MARSHALL, 1969, *The Examination and Abandonment of the Theory of Begin of D.M. Perlmutter ...*, M.I.T., Cambridge, Mass., inédit. 49 p.
- GORDON, D., et G. LAKOFF, 1971, *Papers from the seventh regional meeting*, Chicago Linguistic Society, pp. 63-84 ; trad. fr. : *Langages*, 30, pp. 32-55.
- GREVISSE, M., 1969, *Le Bon Usage*, 9^e édit. revue, Duculot, Gembloux, 1223 p.
- GROSS, M., 1975, *Méthodes en Syntaxe*, Hermann, Paris, 414 p.
- HOFFMANN, T.R., 1966, *Past Tense Replacement and the Modal System*, Harvard Computational Laboratory, Report NSF-17, Cambridge, Mass. ; trad. fr. : *Langages*, 14.
- HORN, L., 1976, *On Semantic Properties of Logical Operators in English*, distribué par le *Linguistics Club* de l'Université d'Indiana, Bloomington, Indiana, 241 p.
- HUOT, H., 1974, *Le Verbe Devoir, Étude Synchronique et Diachronique*, Klincksieck, Paris, 195 p.
- JACKENDOFF, R.S., 1972, *Semantic Interpretation in Generative Grammar*, The MIT-Press, Cambridge, Mass., 400 p.
- JENKINS, L., 1972, *Modality in English Syntax*, distribué par le *Linguistics Club* de l'Université d'Indiana, Bloomington, Indiana, 114 p.
- KAYNE, R.S., 1975, *French Syntax, The Transformational Cycle*, The MIT-Press, Cambridge, Mass. ; trad. fr., Le Seuil, Paris, 1977.
- KRAAK, A., 1968, *A Search for the Missing Agents*, M.I.T., Cambridge, Mass., inédit.
- LAKOFF, G., 1970, *Linguistics and Natural Logic*, *Synthese*, 22, pp. 151-271.
- NEUMEYER, J., 1970, The « Root Modal » : can it be Transitive ? dans *Studies Presented to Robert B. Lees by his Students*, Linguistic Research Inc., pp. 189-196.
- PERLMUTTER, D.M., 1970, The Two Verbs « Begin » dans R. Jacobs et P.M. Rosembaum, eds., 1970, *Readings in English Transformational Grammar*, The MIT-Press, Cambridge, Mass. 107-119.
- POSTAL, P.M., 1974, *On Raising*, The MIT-Press, Cambridge, Mass. 447 p.

- RUWET N., 1972, *Théorie syntaxique et Syntaxe du français*, Ed. du Seuil, Paris, 295 p.
1975, Montée du Sujet et Extraposition, *Le Français Moderne*, 2, pp. 97-134.
- SUEUR, J.P., 1975, *Étude Sémantique et Syntaxique des Verbes Devoir et Pouvoir : Recherches sur les Modalités en Grammaire*, Thèse de 3^e cycle, Université de Paris X — Nanterre, 392 p.
1976, Adverbes de Modalité et Verbes Modaux épistémiques, intervention au colloque de Linguistique de l'Université de Paris VIII - Vincennes, reproduit dans *Recherches Linguistiques*, n° 5-6, Hiver 1978, pp. 235-272.
1977a, Quantificateurs et Modalités, *Langages*, 48, pp. 84-99.
1977b, A propos des Restrictions de Sélection : Les Infinitifs Devoir et Pouvoir, *Linguisticae Investigationes*, 1, 2, pp. 375-409.